



Semaine du 9 au 15 mars 2009 n° **250**

Sommaire

- **Emploi** : chômage des jeunes et des femmes et chômage partiel en hausse
- **Santé** : la loi Bachelot soulève la colère des personnels de santé
- **Reconnaissance à Bac + 3 des infirmières** : après les promesses, il faut du concret
- **Médico-social** : quatre fédérations syndicales appellent à la grève le 19 mars
- **Santé** : plus de 2/3 des médecins hostiles à la politique du gouvernement
- **Assistance publique de Paris** : le statut particulier torpillé dans la nuit à l'Assemblée
- **Parité** : près d'un salarié sur deux ne croit pas à l'égalité professionnelle
- **Tribunaux des Affaires de Sécurité sociale** : les avocats se mobilisent contre 44 suppressions
- **GDF-Suez** : la CGT dénonce les profits réalisés sur le dos des usagers
- **France Télécom** : intéressement « exceptionnel » versé aux salariés
- **Plan social de RFI** : la justice statuera le 12 mars
- **Sécurité sociale** : la CGT dénonce la mise en place d'un grand répertoire de fichiers nominatifs
- **Soirée-débat Ugict-CGT** : autour du livre « L'effort Darwin. Sélection naturelle et naissance de la civilisation » de Patrick Tort

Édito

Crise 19 mars, le printemps pour les salaires

Voilà déjà plusieurs années que les sondages d'une part, mais aussi les contacts entre les organisations syndicales et les salariés, révèlent la très forte préoccupation salariale des catégories les plus qualifiées. Les politiques salariales d'individualisation sur critères subjectifs et comportementaux et sur résultats contractualisés, le quasi-blocage des augmentations générales, les politiques d'exonérations sociales sur les plus bas salaires, ou encore la déstructuration du salaire mensuel en primes, intéressement, participation, parts aléatoires sont des éléments qui tirent les salaires des plus qualifiés à la baisse. Dans une économie de la connaissance où les niveaux de qualification et de diplômes augmentent, le patronat, dans sa course à la rémunération du capital et des actionnaires, exerce une pression de plus en plus forte sur le paiement et la reconnaissance des qualifications. Une étude du Crédoc parue la semaine dernière vient encore confirmer cela en soulignant que les ménages appartenant aux « *classes moyennes* » se sont imposés de plus en plus de restrictions ces huit dernières années malgré une hausse de leurs revenus, principalement en raison du poids plus important des dépenses incompressibles. Leur budget est davantage grevé par les dépenses « *contraintes* » (logement, eau, gaz, électricité, assurance, téléphone), qui augmentent plus vite que leur revenu. L'an dernier, ces dépenses contraintes représentaient 38 % des dépenses des ménages, contre 21 % en 1979, principalement en raison du coût du logement. Une personne dotée d'un budget médian de 1 467 euros, soit un Français sur deux, destine 80 % de ce dernier aux dépenses contraintes et aux dépenses incontournables (alimentation, transport, santé, éducation). Finalement cette personne se retrouve chaque mois avec 294 euros pour ses dépenses de loisirs, vacances, habillement, équipement ménager et épargne. S'il y a eu ce que certains ont appelé un « *âge d'or des cadres* », (vision très contestable car elle avait surtout pour avantage de creuser un fossé artificiel

entre salariés et de nourrir l'illusion d'un syndicalisme catégoriel), on en est bien loin désormais. En témoigne le discours ambiant autour des classes moyennes avec lesquelles le président Sarkozy tente de flirter, grâce à quelques mesurètes supposées leur redonner artificiellement quelque pouvoir d'achat. Sans grand succès d'ailleurs puisque 58 % des cadres soutiennent le mouvement revendicatif du 19 mars prochain. Mais dans les jours qui nous séparent de cette mobilisation, il appartient à chacun, syndiqué ou non, de mobiliser autour de soi pour faire s'exprimer les revendications salariales, mais aussi les exigences sur l'emploi qui ne sont pas antinomiques des revendications sur les salaires.



Emploi

Chômage des jeunes et des femmes et chômage partiel en hausse



Le sous-emploi et le chômage des jeunes sont en augmentation et donnent une image des premiers effets de la crise sur le marché du travail. L'essor du chômage partiel a entraîné une nette remontée du sous-emploi qui concernait 1,350 million de personnes fin 2008, soit 5,2 % des personnes ayant un emploi. Les hommes, proportionnellement moins touchés, ont vu leur taux de sous-emploi grimper à 2,8 % (contre 7,8 % chez les femmes). Les femmes ont plus de mal à trouver du travail avec un taux de chômage de 8,3 %, resté globalement supérieur de 1 point à celui des hommes fin 2008 en métropole. L'année 2008 a cependant été marquée par une poussée exceptionnelle du chômage masculin des 15-24 ans, de plus de 3 points, à 20,9 % au 4^{ème}

trimestre, qui a dépassé celui des femmes du même âge (19,7 %). Cette croissance témoigne du fait que c'est bien l'industrie qui est touchée de plein fouet, puisque les hommes y sont majoritaires.

Santé

La loi Bachelot soulève la colère des personnels de santé

Des médecins et des personnels des hôpitaux publics, de l'action sociale et des organismes sociaux ont manifesté jeudi dans plusieurs villes de France, pour réclamer notamment davantage de moyens pour les hôpitaux et le retrait du projet de loi Bachelot, dont ils estiment qu'il menace l'emploi et la qualité des soins. Des manifestations et rassemblements ont eu lieu au total dans une trentaine de villes à l'appel de syndicats des personnels (CGT, CFE-CGC, CFTC, FO, SUD) et de médecins (AMUF, CPH, INPH, SNPHAR).

« Cette loi, avec les regroupements d'hôpitaux et l'ouverture des missions de service public aux cliniques privées, va mettre les établissements publics en difficulté », a estimé à Paris Nadine Prigent, Secrétaire générale de la fédération Santé et Action Sociale de la CGT, jugeant « qu'en période de crise, ce n'est vraiment pas le moment ». « Son seul objectif est de donner tous les outils pour parvenir à l'équilibre des budgets des hôpitaux d'ici 2012 », s'inquiétant de nombreuses suppressions d'emplois.



Reconnaissance à Bac + 3 des infirmières

Après les promesses, il faut du concret



La ministre en charge de la Santé a annoncé hier soir, sur France 2, le passage de toutes les infirmières en catégorie A de la fonction publique avec revalorisations salariales et attribution d'un diplôme universitaire, dans le cadre du schéma LMD (Licence Master Doctorat). Cette reconnaissance du réel niveau de qualification à Bac + 3 minimum est une revendication portée par l'ensemble de la profession et des organisations syndicales depuis 30 ans. Il est donc temps que le gouvernement s'y range. Dans un communiqué de presse, l'Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs Cadres et Techniciens de la santé CGT « se félicite d'une telle annonce mais reste très vigilante sur l'ouverture des négociations notamment pour ce qui concerne la revalorisation salariale correspondante ». La CGT demande l'ouverture de négociations avec application immédiate pour l'ensemble de la profession infirmière mais aussi pour les autres catégories paramédicales qui portent les mêmes revendications de reconnaissance de qualification et de pénibilité. En effet, pour la fédération CGT Santé Action-Sociale, « il ne saurait être question de diviser les professionnels. Ces annonces doivent dépasser le seul cadre médiatique et s'intégrer dans le cadre du dialogue social qui prochainement doit faire l'objet de négociations sur les grilles de la fonction publique. Elles doivent être étendues au secteur privé ».

Médico-social

Quatre fédérations syndicales appellent à la grève le 19 mars

Quatre fédérations syndicales du secteur médico-social (CGT, CFTC, FO et CFE-CGC) ont appelé vendredi à la grève pour la journée nationale d'action interprofessionnelle du 19 mars, en exprimant leur colère contre les projets de révision de leur convention collective qui encadre plus de 240 000 personnes travaillant dans le secteur social et médico-social. Le projet les hérisse en particulier sur les classifications des métiers, qui reposeraient désormais sur des « missions » et non plus des « métiers ». La précédente journée de grève avait été « une journée de mobilisation historique » dans ce secteur, a souligné Jean-Pierre Marsac, de la fédération CGT. Ses cortèges représentaient par exemple, 1 200 des 6 000 manifestants de Dunkerque et 6 000 des 30 000 de Bordeaux.



Santé

Plus de 2/3 des médecins hostiles à la politique du gouvernement

Plus de deux tiers des médecins portent un jugement négatif sur la politique de santé et de protection sociale de Nicolas Sarkozy et du gouvernement, selon un sondage Ifop réalisé pour le *Quotidien du Médecin*.

Interrogés, alors que les députés examinent le projet de loi « *Hôpital, Patients, Santé, Territoires* », 70 % des médecins portent un jugement « négatif » (48 % « plutôt négatif » et 22 % « très négatif »).

Assistance publique de Paris

Le statut particulier torpillé dans la nuit à l'Assemblée

Vers une heure du matin mercredi 4 mars, le gouvernement a laissé passer à l'Assemblée nationale un amendement (le n° 868 du projet de loi *Hôpital, Patients, Santé, Territoires*) qui vise à en finir avec l'autonomie de décision de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris concernant l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses et à sa mise sous tutelle directe de l'Agence Régionale de Santé. Alors que les personnels sont dans l'action depuis plusieurs mois maintenant, la fédération CGT de la Santé et de l'Action-Sociale et la CGT de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris dénoncent ce « passage en force, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni avec les organisations syndicales représentatives des personnels et des médecins, ni au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière... ». Cet amendement, s'il était maintenu, porterait une attaque sans précédent contre le statut particulier du plus grand CHR d'Europe.



Parité

Près d'un salarié sur deux ne croit pas à l'égalité professionnelle



La proposition du ministre du Travail, Brice Hortefeux, d'ouvrir une concertation sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, a recueilli mercredi une réaction impatientée de plusieurs syndicats qui exigent que le gouvernement légifère et prévoie des sanctions. « Il convient désormais de saisir le législateur pour l'adoption de sanctions dès 2010 à l'égard des entreprises entretenant la discrimination salariale ou professionnelle entre les hommes et les femmes », a répondu la CGT, relevant que le gouvernement et le chef de l'État étaient prodigues en engagements sur le sujet, « jusqu'à présent restés sans suites ». Ces atermoiements des pouvoirs publics ne sont sans doute pas étrangers aux résultats d'un sondage Randstad-LH2 réalisé à l'occasion de la journée mondiale de lutte pour les droits des femmes. Il révèle que près d'un salarié sur deux ne croit pas à l'égalité de réussite professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce scepticisme est surtout partagé par les femmes (56 %), moins par les hommes (38 %). Un peu plus de la majorité des personnes interrogées attribuent d'abord cette inégalité aux mentalités (52 %) et ensuite à l'insuffisance des structures et des

mesures d'accompagnement. Les hommes (60 %) sont beaucoup plus nombreux à penser que l'état des mentalités freinent la réussite professionnelle des femmes. 42 % des personnes interrogées estiment par ailleurs qu'à compétences égales le travail des femmes est moins reconnu que celui des hommes.

Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale

Les avocats se mobilisent contre 44 suppressions

La Conférence des bâtonniers, qui représente tous les avocats de France sauf ceux de Paris, a demandé vendredi au gouvernement de retirer son projet, « présenté dans la précipitation » et « sans concertation » de fermer 44 Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS), soit plus d'un sur trois. La CGT et L'Andeva (victimes de l'amiante) ont déjà dénoncé ce projet qui porterait préjudice aux « victimes du travail ». Ces fermetures risquent de décourager de nombreuses personnes handicapées et accidentées de faire valoir leur droit à une prestation.



GDF Suez

La CGT dénonce les profits réalisés sur le dos des usagers

La fédération CGT de l'Énergie a estimé que le bond de 13 % du bénéfice de GDF Suez en 2008 annoncé jeudi s'était fait « sur le dos des consommateurs » et a demandé que ceux-ci soient remboursés à hauteur d'un milliard d'euros sur leurs factures antérieures. Les tarifs réglementés du gaz pour les particuliers, fixés par le gouvernement après avis de la Commission de régulation de l'énergie, ont augmenté de 15,2 % en 2008.

Dénonçant par ailleurs une « politique de redistribution des dividendes parfaitement scandaleuse (...) alors que l'on demande toujours plus d'efforts aux salariés », la CGT a demandé une hausse de 10 % des salaires pour l'ensemble des salariés du groupe et un blocage des dividendes par rapport à 2007.

France Télécom

Intéressement « exceptionnel » versé aux salariés

France Télécom a annoncé mercredi qu'elle verserait un intéressement « exceptionnel » à ses salariés en raison d'une « bonne performance » 2008 et envisage une hausse annuelle des salaires pour 2009 au-dessus de 1%.

« C'est une première partie de réponse à mettre à l'actif de la forte mobilisation qui nécessite d'être amplifiée », a jugé la CGT appelant les salariés à s'inscrire « massivement » dans la journée d'action du 19 mars.



Plan social de RFI

La justice statuera le 12 mars



Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris a examiné jeudi la demande du comité d'entreprise de Radio France Internationale (RFI) de suspendre, pour irrégularité de procédure, le plan social de la direction qui prévoit la suppression de 206 emplois. Une centaine de salariés de la radio ont assisté à l'audience avant d'organiser une manifestation devant le Palais de justice. Le juge des référés rendra sa décision le 12 mars. Selon un avocat du CE, la direction a « dissimulé la véritable cause économique du plan social, à savoir la mise en place imminente de la réforme de l'audiovisuel public », qui prévoit notamment le regroupement de RFI et de la chaîne France 24 au sein de la holding Audiovisuel Extérieur de la France (AEF).

Sécurité sociale

La CGT dénonce la mise en place d'un grand répertoire de fichiers nominatifs

Les conseils d'administration des Caisses nationales de Sécurité sociale (assurance maladie, retraites, famille) viennent d'être sollicités pour donner leur avis sur un projet de décret créant un Répertoire National Commun de Protection Sociale (RNCPS), regroupant de nombreuses données nominatives accessibles à plusieurs organismes de protection sociale. La CGT a déploré que le RNCPS regroupe un nombre trop important de données (état civil, montant et nature des prestations servies, coordonnées, revenus), accessible simultanément aux organismes de protection sociale et aux administrations fiscales. « Si les fraudeurs patentés doivent être démasqués, la constitution et l'interconnexion de



fichier nominatifs, porteurs de la vie personnelle de millions de citoyens (...), non fraudeurs a priori, n'est ni justifiable, ni tolérable dans un pays qui se veut et se dit démocratique », ont estimé les représentants de la CGT auprès des caisses de Sécurité sociale. Ils se sont alarmés par ailleurs de l'accès possible au répertoire d'organismes territoriaux comme les mairies, les services départementaux ou régionaux.

Soirée-débat Ugict-CGT

Autour du livre « L'effet Darwin. Sélection naturelle et naissance de la civilisation » de Patrick Tort

Le 12 mars 2009, de 17h30 à 19h30, Salle de la Mezzanine à Montreuil.

Avec Patrick TORT, Chevalier des Arts et Lettres ; philosophe ; historien ; théoricien des sciences, fondateur en 1998 de l'Institut Charles Darwin.

« Un homme de science qui ne s'adresse qu'à ses pairs est comme un facteur qui ne distribuerait le courrier qu'aux employés de la Poste. » Dédicace de Patrick Tort sur le site de « Futura- Sciences ».

Notre invité a écrit et co-écrit de nombreux ouvrages liés à ses recherches. Le dernier en date, « L'effet Darwin » est sorti dans le cadre de la célébration du 200^e anniversaire de la naissance de Darwin. Au-delà de l'intérêt que représente toute activité de recherche, surtout en ces temps de mise en cause généralisée du travail des chercheurs, le sens de cette publication nous interpelle directement en tant que syndicalistes, citoyens, qui avons comme ambition de contribuer à changer la société pour plus de justice sociale et comme référence la mise en œuvre d'une activité humaine solidaire.

Une présentation succincte du livre sur Darwin nous éclaire sur le lien qu'il établit avec nos préoccupations, notamment la mise en cause des modes de management actuels et la gestion des entreprises qui tend à culpabiliser, isoler puis éliminer les soi-disant inaptes ou incapables.

Une interprétation expéditive du darwinisme (ex. le darwinisme social) a fait trop souvent de la « *survie du plus apte* » l'argument des manifestations ordinaires de la loi du plus fort : élitisme social, domination de race, de classe ou de sexe, esclavagisme, élimination des faibles. Patrick Tort montre qu'en réalité la civilisation, née de la sélection naturelle des instincts sociaux et de l'intelligence, promeut au contraire la protection des faibles à travers l'émergence des sentiments affectifs, du droit et de la morale. Un essai pour en finir avec la tentation toujours présente de réduire la théorie à une version « *plate* » permettant d'utiliser Darwin pour justifier l'injustifiable.

Le livre sera présent et en vente lors du débat, ainsi qu'un autre livre du même auteur : « *Darwin et la science de l'évolution* ». Dans ce livre l'auteur montre que Darwin, s'il a fait la preuve que l'homme s'inscrit bien dans la lignée animale, avec comme ancêtres communs les singes de l'Ancien Monde, il a su perfectionné les instincts sociaux et les facultés rationnelles en tirant un avantage social de comportements anti-sélectifs : l'éducation, le droit, les conduites solidaires et altruistes, la protection des faibles et des déshérités.

Venez nombreux.

